

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On remonterait le moral de nos vieillards et on leur épargnerait anxiété et souffrances en ces temps difficiles si on déposait cet avis cet après-midi.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il faudrait le faire avant 5 heures au plus tard, parce que c'est la limite prévue au Règlement pour les avis déposés le vendredi. Si l'avis était déposé cet après-midi, le bill serait immédiatement inscrit au *Feuilleton*. Il serait imprimé demain et les Canadiens sauraient que cette promesse devient réalité. Je prie le ministre de la Santé nationale et du Bien-être, de ne pas s'adonner à ce jeu qui consiste à retenir le budget, plutôt que de le mettre de l'avant.

• (1420)

La durée du Parlement en ce moment est incertaine. Son avenir est incertain. L'une des choses qui pourront déterminer si le Parlement peut durer, avec sa composition à l'heure actuelle, ce sont les gestes qu'il posera vis-à-vis ce grave problème. Je demande qu'on agisse dès cet après-midi. J'ai dit plus tôt que je suis impressionné par l'attention que le ministre accorde aux responsabilités qui sont les siennes. Je crois bien que s'il était plus autonome et qu'il n'avait pas besoin du consentement du premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues, il aurait pu agir il y a bien longtemps.

Cette même urgence que j'ai mentionnée à propos de la question de la sécurité de la vieillesse s'applique également à un certain nombre d'autres questions qui sont de son ressort. Aujourd'hui, au cours de la période des questions, je lui ai demandé ce qu'il en était de l'ampleur de l'escalade des augmentations annuelles relatives aux prestations du Régime de pensions du Canada. Le ministre a répondu que le gouvernement était favorable à l'idée de porter le plafond actuel de 2 p. 100 à un chiffre plus élevé mais, comme il l'a dit, le gouvernement fédéral n'avait pas encore l'accord suffisant des diverses provinces. Si cela signifie qu'il doit y avoir une conférence fédérale-provinciale dans le domaine de la sécurité sociale, pour l'amour de Dieu dépêchons-nous de la convoquer et, pour l'amour de Dieu, que le gouvernement fasse en attendant tout ce qu'il peut faire en vertu des responsabilités et de l'autorité qui sont les siennes.

D'autres ministres sont présents. Il y a tout d'abord le président du Conseil du Trésor (M. Drury). Je lui dis qu'il n'a aucune excuse pour freiner l'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités et la maintenir à son plafond de 2 p. 100. Le 24 janvier, il m'a dit qu'il devait y avoir une corrélation quelconque avec la question du Régime de pensions du Canada. Mais si ce dernier connaît certains retards, pourquoi les fonctionnaires retraités doivent-ils attendre si longtemps avant d'avoir cette augmentation?

Je dirais au ministre des Transports (M. Marchand), comme je l'ai dit ce matin, qu'il devrait avoir des entretiens avec les représentants du Canadien National, et également avec ceux du Canadien Pacifique. Il devrait leur dire qu'il ne faut pas que cette question de l'augmentation des pensions de leurs employés reste plus longtemps dans l'oubli. Il faut appliquer à toutes les pensions qui sont du ressort de la commission le principe selon lequel les pensions doivent être relevées, non pas en les portant à une limite fixe comme 2 p. 100, mais suffisamment pour que les gens puissent faire face à l'augmentation du coût de la vie. J'en appelle à la personne la plus qualifiée, le ministre

Subsides

de la Santé nationale et du Bien-être social qui, plus que quiconque, s'occupe des pensions, afin qu'il s'y emploie au mieux de ses forces.

J'ai lu avec grand plaisir le document déposé il y a quelques jours par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), le rapport que le groupe d'étude mixte a présenté sur le taux de base des pensions en vertu de la loi sur les invalides. Dieu merci, le comité n'est pas satisfait d'une hausse allant de pair avec celle du coût de la vie. Il soutient qu'en prenant de l'âge, les anciens combattants ont droit de profiter de la hausse du niveau de vie que notre croissance économique, la croissance du produit national brut, la hausse de l'indice des salaires et du niveau de la vie assurent aux autres citoyens. Voilà un principe que les députés m'ont entendu défendre depuis bien longtemps.

Je soutiens que nous n'aurons pas de pensions dignes de ce nom à moins d'y insérer une clause d'indexation pour que nos retraités soient en mesure de faire face non seulement à la hausse du coût de la vie, mais aussi profiter de la hausse du niveau de vie.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a obtenu une promotion extraordinaire. Il est passé du cabinet officieux, comme l'a décrit ce matin le député de Hillsborough (M. Macquarrie), au cabinet lui-même. Il représente, à mon avis, l'un des ministères les plus importants au cabinet parce que la garantie de la sécurité du revenu et la sécurité morale adoucissant la vie de nos personnes âgées dépend de ce qu'il fera. Je l'invite donc, monsieur l'Orateur, à continuer à embellir son image et à confirmer la bonne impression que j'ai de lui. Je l'invite à le faire au plus tôt. Je lui propose de déposer l'avis du projet de loi visant à amender la loi sur la sécurité de la vieillesse cet après-midi même et à se prononcer sur d'autres questions.

J'ose espérer que le ministre agira aussitôt que possible pour ce qui est de l'indexation des prestations du Régime de pensions du Canada. A l'heure actuelle, les Québécois touchent annuellement une hausse de 3 p. 100 par année tandis que le Régime de pensions du Canada n'accorde que 2 p. 100. Ils en sont arrivés à ce taux sans que les prestataires aient à subir une hausse de prime. Il y a une province qui a pris cette initiative. Je ne crie pas au miracle, car je ne crois pas que 3 p. 100 soit suffisant, mais du moins le Québec a décidé de ne pas s'en tenir à 2 p. 100. Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de faire preuve de zèle et de détermination dans tout le domaine de l'indexation des prestations.

Revenons maintenant au bill qui, selon moi, devrait nous être soumis lundi. Étant donné que nous allons maintenant adopter le bill des subsides beaucoup plus tôt que nous le pensions, la voie sera libre. Il n'y a aucune raison de retarder cette étude la semaine prochaine jusqu'à l'exposé budgétaire du 19 février, et d'entamer le débat sur le budget. Je demande que la date d'entrée en vigueur de la loi soit rétroactive au 1^{er} janvier. Au milieu de l'an dernier, alors qu'une campagne électorale se faisait pressentir, les hausses de pension ont été rendues rétroactives, de sorte qu'un précédent fut établi. Je crois qu'il faudrait agir de même maintenant. Beaucoup de citoyens âgés ont déjà écopé d'une augmentation de loyer à cause de l'annonce d'une augmentation de la pension. Il leur faut toucher un versement de rappel afin de compenser certaines augmentations de frais qu'ils ont déjà acquittées.